

Informations du Centre Hospitalier Jacques Cœur concernant la gestion de la crise COVID

Le département du Cher est très impacté par la deuxième vague épidémique : notre département est celui qui accueille le plus d'hospitalisations dans la région, celui qui a le taux de positivité le plus élevé et le deuxième taux d'incidence de la région.

L'établissement de référence du territoire, le Centre Hospitalier Jacques Cœur, est lui-même en première ligne. Avec 103 patients Covid+ hospitalisés à la date du 6 novembre, dont 11 patients Covid+ en réanimation, le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement de santé qui accueille à ce jour le plus de patients Covid+ de toute la région.

A titre de comparaison, voici ci-dessous le nombre de patients hospitalisés dans les autres établissements de la région :

- CHR d'Orléans : 97
- CHRU de Tours : 67
- CH de Saint Amand Montrond : 24
- CH de Vierzon : 16
- Clinique des Grainetières : 3
- Clinique Guillaume de Varye : 2
- CH de Sancerre : 1

Pour faire face à cette puissante deuxième vague, l'établissement a déclenché le niveau 2 du Plan Blanc et a totalement transformé son organisation dans l'urgence grâce à la mobilisation de nombreux professionnels.

En quelques jours, 2 unités de médecine Covid supplémentaires ont été ouvertes et la capacité du service de réanimation portée de 12 à 20 lits (dont 14 dédiés à la Covid), de façon à permettre l'accueil de tous les patients le requérant.

A ce jour, voici le détail de nos capacités :

- 14 lits de réanimation,
- 26 lits en maladies infectieuses (unité de médecine dédiée),
- 30 lits en Unité Post-Urgences (UPU)-Pneumologie (unité de médecine dédiée),
- 25 lits de médecine Covid-19 dans les locaux du SSR A (unité de médecine dédiée),
- 12 places de pré-tri Covid-19 pour les urgences Covid-19 (après régulation du SAMU exclusivement),
- 8 places en Hospitalisation à Domicile (HAD),
- 5 lits en pédiatrie,

- 3 lits en obstétrique,
- 2 lits en gynécologie,
- 1 lit en Unité de Soins Intensifs de Cardiologie (USIC),
- 1 poste de dialyse.

En complément, pour continuer à faire face à cet afflux massif de patients Covid-19, l'établissement s'est mobilisé en lien avec les autres acteurs du territoire et de la région, pour ouvrir des unités post-Covid et permettre le transfert des patients après la phase aigüe, de façon à libérer les capacités dédiées du Centre Hospitalier Jacques Cœur aux patients requérant son plateau technique.

Depuis le jeudi 5 novembre, des premiers transferts ont ainsi pu être organisés vers le CH de Vierzon et la clinique Guillaume de Varye.

La solidarité régionale a également permis l'organisation de 2 transferts vers le CHRU de Tours, dans le but d'éviter la saturation des capacités d'hospitalisation du Centre Hospitalier Jacques Cœur. La vitesse de circulation du virus dans le département n'épargne pas les patients et professionnels de l'établissement. Des cas groupés sont ainsi recensés dans différents services de l'établissement comme dans la plupart des hôpitaux et cliniques du département. Il est difficile pour les établissements de soins continuant de prendre en charge des patients en urgence et en ambulatoire de rester totalement préservés alors que la circulation du virus atteint une telle intensité.

Contrairement à la première vague, l'EHPAD de Taillegrain, rattaché au Centre Hospitalier Jacques Cœur, n'est malheureusement pas épargné non plus. Comme pour les autres cas groupés, les patients et les familles ont été informés en toute transparence de l'évolution de la situation et des mesures prises, en lien avec les autorités sanitaires, pour maîtriser rapidement les cas groupés. De plus, afin de protéger les résidents face à la recrudescence de l'épidémie, tout en leur permettant de voir leur famille, les visites à l'EHPAD sont en train d'être réorganisées.

Le professionnalisme et la réactivité des équipes impliquées méritent d'être une nouvelle fois soulignés. En complément, pour faire face ensemble à cette vague épidémique et préserver la santé de tous, les habitants du Cher sont invités :

- à appeler le 15 systématiquement avant de venir aux urgences,
- à honorer leur rendez-vous s'ils n'ont pas été informés d'une annulation,
- à respecter strictement les gestes barrières et règles relatives aux visites à l'intérieur de l'établissement.